

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Méline, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAUX Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVAULT Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie,
SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,
BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,
DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse
FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Comité consultatif « Aménagement et Travaux »

Par délibération en date du 19 mai 2026, le conseil municipal a désigné les membres des comités consultatifs et notamment le comité « Aménagement et travaux ».

Suite à la démission de M. Philippe CHARAMON, M. Pascal DENIS se propose pour le remplacer dans ce comité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier la composition du comité consultatif « aménagement et travaux » validé par délibération du 19 mai 2026,
- De nommer M. Pascal DENIS en remplacement de M. Philippe CHARAMON.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2/30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAUX Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, OZENNE Agnès, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

JAUBERT Simon, RIVAULT Mathieu n'ont pas participé au vote

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Ordonnances vertes

Le projet « Ordonnances vertes » défend la nécessité d'une campagne de santé publique qui vise à réduire les risques liés à l'exposition aux produits chimiques pendant la grossesse, en particulier aux pesticides qui sont des perturbateurs endocriniens.

Les ordonnances vertes sont prescrites aux femmes enceintes par les professionnels de santé : médecin, gynécologue, sage-femme.

Elles permettent d'accéder gratuitement à des ateliers de sensibilisation ainsi qu'à des paniers d'aliments biologiques.

- Les ateliers collectifs permettent de donner une information claire et accessible à tous sur le risque des expositions multiples aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse ainsi que les moyens de les éviter ; ils dispensent également des conseils de préparation de repas correspondant au type d'aliments proposés.
- Les paniers seront fournis, une fois par semaine, par des producteurs bio locaux, durant 7 mois de la grossesse. Ils seront à retirer selon des points de distribution définis par la commune. Ils seront pris en charge par le CCAS de Celles-sur-Belle qui pilotera le projet et en fera la communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 26 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTION : 1 voix (Denis P.)

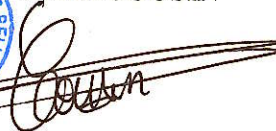
- valide le principe de mise en place des « ordonnances vertes » sur le territoire de la commune,
- valide le lancement de la publication de l'appel à manifestation d'intérêt par le CCAS.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3/30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAUI Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVAUULT Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,
BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,
DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse
FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Charte de modération des réseaux sociaux de la commune

La commune de Celles-sur-Belle souhaite promouvoir un espace de dialogue respectueux et constructif sur ses réseaux sociaux.

Pour ce faire, il est proposé de rédiger une charte de modération dont l'objectif est de définir les règles de bonne conduite et les principes de modération afin de garantir une communication sereine et respectueuse entre tous les utilisateurs.

Le projet est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver cette charte de modération des réseaux sociaux de la commune de Celles-sur-Belle,
- D'autoriser Madame La Maire à signer ce document.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Commission communale des impôts directs

A l'issue des élections municipales, conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal soit 32 membres.

Les conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires conformément à l'article 1650 du code général des impôts :

- Être âgé de 18 ans au moins,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Jouir de ses droits civils,
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisé avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Conformément à l'article 1650 du CGI, les conditions relatives aux personnes propriétaires de bois ou à la domiciliation hors de la commune ne sont désormais plus obligatoires. Le conseil municipal peut néanmoins le faire s'il le souhaite.

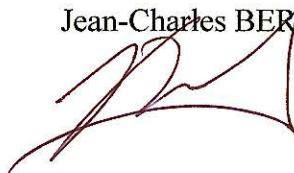
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner les personnes suivantes :

N°	Nom et prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition
1	BRETONNIER Pascal	19/09/1960	31, Rue de la Voie Basse 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
2	SPATICO Marlène	20/02/1981	2, Avenue de Niort 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
3	BAYA Edwige (BAYA-MAINGREAU)	03/07/1966	3, Chemin Croizet, La Mouline, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
4	GUITTON Nicolas	19/03/1985	15, Rue de la Pyramide, Le luc, Verrines-Sous-Celles 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
5	BEDON Christine	28/08/1960	5, Rue du Luc, Verrines-Sous-Celles, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
6	SUIRE Rudy	02/02/1983	3, Lieu-dit Follet, Verrines-Sous-Celles, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
7	CHAUVINEAU Maryline	28/10/1962	27, Allée des Camélias 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
8	TALON Mélina	10/10/1985	18, Rue Emile Verdon 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
9	GRIMALDI Karine	10/07/1975	1, Impasse du Gué, Montigné, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
10	GUERIN Romane	14/10/1997	1, Rue du Pigeonnier 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
11	PITAU Dominique	19/08/1965	4, Place du Rochereau 79370 CELLES-SUR-BELLE	CFE et TF
12	BERNARD Jean-Charles	10/08/1974	5, Impasse du Puits, Verrines-sous-Celles, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
13	LEON-HENRI Aurélie	23/01/1980	30, Rue de la Pyramide, Le Luc, Verrines-Sous-Celles, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
14	DEMILLAC Madenn	24/09/1983	12, Rue de la Pyramide, Le Luc, Verrines-Sous-Celles, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
15	RIVault Mathieu	30/04/1984	3, Chemin de la Gasse à Biraud, 79370 Celles-sur-Belle	TF
16	OZENNE Agnès	02/04/1986	1, Rue des Ouches, Viré, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
17	JAUBERT Simon	04/01/1987	30, Rue de la Chaume aux Chiens, Verrines-Sous-Celles, 79370 Celles-sur-Belle CELLES-SUR-BELLE	TF
18	SKLARCYK Thomas	03/04/1991	55, Route de Montigné, Verrines-Sous-Celles, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
19	FOURNIER Baptiste	25/05/1994	17, Route des Vallées, Bonneuil 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
20	CROMER Marie-Thérèse	25/07/1962	3, Route de Chizé, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
21	BRUNET Sylvie	24/09/1963	15, Rue Romaine 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
22	FERRON Virginie	19/07/1976	18, Rue du Temple, Verrines sous Celles, 79370 CELLES-SUR-BELLE	
23	MONNERON Christian	08/09/1949	5, Les Jardins de Chantermerle, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
24	ROBIN Evelyne	07/09/1955	11, Route du Grand Lac, Bonneuil, Verrines Sous Celles, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
25	BONNET Bernard	17/12/1952	38, Rue du Bourg, La Mouline, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
26	GUERRY Sabrina	25/08/1978	3, Allée des Acacias, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF

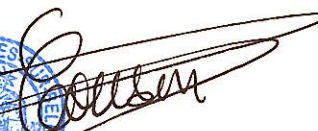
27	CHAMPIGNE Philippe	12/12/1974	5, le Chironail, 79370 CELLES-SUR-BELLE	CFE et TF
28	FORT Laurence	22/01/1969	8, Rue de l'Abbatiale, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF
29	DENIS Pascal	29/05/1965	37 route de la Moutonnerie, Montigné, 79370 CELLES-SUR-BELLE	TF

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 5 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Subvention exceptionnelle - Palet Social Club

L'association souhaite organiser un tournoi inter/club et un tournoi externe afin de faire connaître le club dans le Département et le sud Deux-Sèvres pour attirer de nouveaux adhérents (monter à 50 adhérents).

Pour ce faire, ils ont besoin d'investir dans du nouveau matériel : achat de plaques, tee-shirts ou vestes.

Le Palet Social Club est le seul club du sud Deux-Sèvres. Il sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 28 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTION : 1 voix (Berthonneau F.)

- Décide d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association « Palet Social Club ».

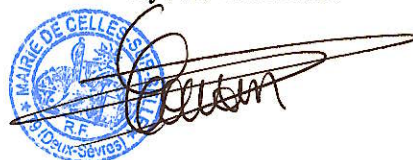
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

BABIKIAN David ne participe pas au vote.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Hand Ball Club Cellois – MEP – Avenant à la convention annuelle d'objectifs

Par délibération du 2 avril 2025, le conseil municipal a conclu une convention annuelle d'objectifs avec le Handball Club Celles-sur-Belle/Mellois en Poitou pour une durée de trois ans qui s'achèvera au 31 décembre 2027.

Cette convention fixe le montant de l'aide financière accordée au club d'un montant de 30 000 € par an. L'article 1 de la convention indique « aucune autre demande de subvention ne pourra être faite, même à titre exceptionnel ».

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 25 voix - CONTRE : 1 voix (Dolbeau A.) - ABSTENTION : 2 voix (Turpault C., Ferron V.)

Le conseil municipal décide :

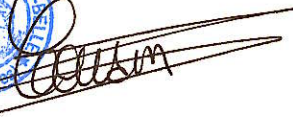
- De supprimer la mention de refus de subventions exceptionnelles prévue à l'article 1 de la convention annuelle d'objectifs avec le HBCC/MEP,
- De maintenir les autres termes jusqu'à son échéance au 31 décembre 2027,
- D'autoriser Madame la Maire à signer cet avenant

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 24

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,
BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,
DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse
FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

BABIKIAN David ne participe pas au vote.

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Subvention exceptionnelle - Hand Ball Club Cellois - MEP

Le club a participé à la finale de la Coupe de France le 23 mai à l'Accor Arena à Paris.
Cette participation a engendré des coûts significatifs (transports, hébergements, logistique).
Il sollicite donc une subvention exceptionnelle de 2 000 €.

La communauté de communes Mellois en Poitou leur a accordé une aide de 5 000 € et le Département également une aide de 5 000 €.

Compte tenu que ce déplacement a contribué au rayonnement de la commune de Celles-sur-Belle, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 25 voix - CONTRE : 0 voix - ABSTENTION : 3 voix (Dolbeau A., Turpault C., Ferron V.)

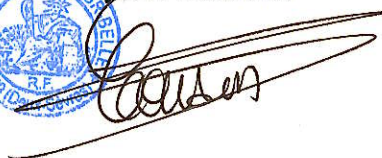
Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € au HBCC-MEP.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,
BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,
DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse
FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Tarifs ventes d'objets à l'abbaye

Afin de diversifier et compléter les objets mis en vente à la boutique de l'Abbaye royale, il a été commandé à Laurence Molinard, céramiste installée sur la commune : des gobelets, des mini-tasses, des coupelles, des tasses 3 couleurs et des mini-ramequins.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les prix de vente de ces objets comme suit :

	Prix vente
10 gobelets	12 €
12 mini-tasses	8,50 €
12 coupelles	15 €
10 tasses	12,50 €
15 mini-ramequins	5,50 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 9 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAUX Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVAUD Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Travaux de réparations provisoires de la toiture de l'abbatiale : demande de subventions

Il convient de procéder à des réparations provisoires de la toiture de l'abbatiale de Celles-sur-Belle et de l'évacuation des eaux pluviales en corde.

Cette opération a été chiffrée par l'entreprise Alain COUTANT à 12 606,24 € HT soit 13 866,86 € TTC.

Afin de financer cette opération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve les travaux de réparations provisoires de la toiture de l'abbatiale pour un montant de 12 606,24 € HT soit 13 866,86 € TTC,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat (DRAC) à hauteur de 40% soit 5 044 €
- Sollicite l'aide financière du Département à hauteur de 25% soit 3 151,56 €
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération :

État (DRAC).....5 044,00 €

Département.....3 151,56 €

Autofinancement.....4 410,68 €

Montant des travaux subventionnables HT.....12 606,24 €

- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 12 606,24 € HT (13 866,86 € TTC) sur le budget 2026 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,
BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,
DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse
FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Études préalables aux travaux de l'église de Verrines : demande de subvention

La commune a contracté un marché de maîtrise d'œuvre avec Mme NIGUES Marie-Pierre pour la réfection de l'église de Verrines comportant deux tranches :

- Une ferme concernant une étude de diagnostic qui a été réalisée, d'un montant d'honoraires de 19 365,98 € HT soit 23 239,17 € TTC ;
- Une conditionnelle concernant une mission de base pour les travaux au vu de l'étude qui fera l'objet d'un avenant.

Avant la réalisation des travaux, il convient de procéder à diverses études indiquées ci-dessous pour un montant de 49 861,54 € HT soit 51 716,54 € TTC.

Dépenses	Montants HT
Maîtrise d'œuvre Mme NIGUES (APS, APD, PRO, ACT)	37 811,54 €
ALIOS : assainissement	2 775,00 €
TERRA AQUA : études hydrogéologiques et piézométriques	9 275,00 €
TOTAL HT	49 861,54 €

Afin de financer cette opération, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Approuve l'avenant n° 1 aux honoraires de Mme NIGUES Marie-Pierre, pour un taux global de 6,99% soit un montant total de 102 193,34 € HT (122 632,01 € TTC),
- Approuve les études préalables aux travaux de l'église de Verrines d'un montant de 49 861,54 € HT soit 51 716,54 € TTC,
- Sollicite l'aide financière de l'Etat (DRAC) à hauteur de 40% soit 19 945,00 €
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération :
 État (DRAC).....19 945,00 €
 Autofinancement.....29 916,54 €
 Montant des travaux subventionnables HT..... 49 861,54 €
- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 49 861,54 € HT (51 716,54 € TTC) sur le budget 2026 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- Autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 11 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,
BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,
DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse
FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Démolition d'un bâtiment rue Daniel Archaimbault

Le bâtiment mis à la disposition des boulistes a été fermé au 1^{er} juillet 2025 en raison de sa vétusté. Des devis avaient été demandés pour sa démolition. En raison des élections municipales, l'opération n'a pas été réalisée.

Afin de finir le nettoyage de cette zone suite à la démolition du bâtiment de la SOCOPA,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De confirmer l'opération de démolition de ce bâtiment communal prévue au budget 2026,
- De valider les devis réajustés à ce jour des entreprises :

PELLETIER Désamiantage.....	54 015,62 € (TVA 0%)
ROUVREAU Recyclage.....	82 200,00 € TTC
Montant total.....	136 215,62 € TTC.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,
BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,
DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse
FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Décision modificative – Budget « commune »

Afin de procéder au reversement par la commune à la DRAC d'un trop perçu de subvention dans le cadre de travaux sur la toiture de la sacristie, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative sur le budget « commune » ci-dessous :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		VOTE DU CONSEIL
	<u>Chapitre 13 : Subvention d'investissement</u>		
	1322 : Régions		1 500,00 €
	<u>Chapitre 21 : immobilisations corporelles</u>		
	21351 : Bâtiments publics	-	1 500,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Admissions en non-valeur

Sur proposition de Madame la Trésorière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame la Maire à passer en effacement de créances suite à des poursuites sans effet ou un seuil inférieur au seuil de poursuite, entre 2014 et 2021, un montant de 1 856,99 €, à l'article 6541 du budget « commune ».

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Instruction des autorisations d'urbanisme – Mise à disposition du service instructeur communautaire

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.422-1, L.422-8 et R.423-15 ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et son article 134 ;

Vu la circulaire du 4 mai 2012 relative à l'organisation de l'application du droit des sols dans les services déconcentrés de l'Etat ;

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 29 janvier 2026 portant approbation de la convention de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;

Vu la délibération de la communauté de commune en date du 05 mars 2026 approuvant le plan local d'urbanisme valant programme local de l'habitat (PLUi-H) ;

Considérant que l'approbation et l'opposabilité du PLUi-H a pour effet que l'ensemble des communes de Mellois en Poitou sera couvert par un document unique ;

Considérant que l'ensemble des communes sera ainsi compétent en matière d'autorisation du droit des sols et que l'Etat ne sera plus compétent pour assurer l'instruction de leurs actes ;

Considérant les dispositions du code de l'urbanisme permettent aux communes compétentes en matière d'autorisation de droit des sols de confier, par voie de convention, l'instruction des actes d'urbanisme aux services d'un groupement de collectivités ;

Considérant que les communes sont libres de déléguer l'instruction de tout ou partie des autorisations du droit des sols au service instructeur des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Considérant que la délégation de la charge d'instruire les actes n'entraîne pas transfert de compétence et de responsabilité du maire en matière d'instruction et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Les modalités de mise à disposition du service instructeur sont précisées dans une convention conclue entre la commune et la communauté de communes Mellois en Poitou.

La mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes Mellois en Poitou donne lieu à un remboursement des frais engagés afin d'assurer la prestation de services pour le compte des communes. Cette tarification est stipulée dans la convention annexée à la délibération.

La convention de mise à disposition du service instructeur intercommunal est conclue pour une durée de 5 ans avec tacite reconduction de 1 an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de confier, à compter du 1^{er} octobre 2026, à la communauté de communes du Mellois en Poitou et aux conditions tarifaires susvisées, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols suivants :

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUa)	
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)	X
Déclaration Préalable construction et travaux (DPC)	
Déclaration Préalable installations et aménagement (DPA)	X
Déclaration Préalable modificative	
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)	X
Permis de Construire Maison Individuelle modificatif	X
Permis de Construire (PC)	X
Permis de Construire modificatif	X
Permis de Démolir (PD)	X
Permis d'Aménager (PA)	X
Permis d'Aménager modificatif	X
Transfert des actes (pour les actes instruits par la communauté de communes)	X
Prorogation des actes (pour les actes instruits par la communauté de communes)	X

- Approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération,
- Autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
 Jean-Charles BERNARD



La Maire,
 Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVAUT Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

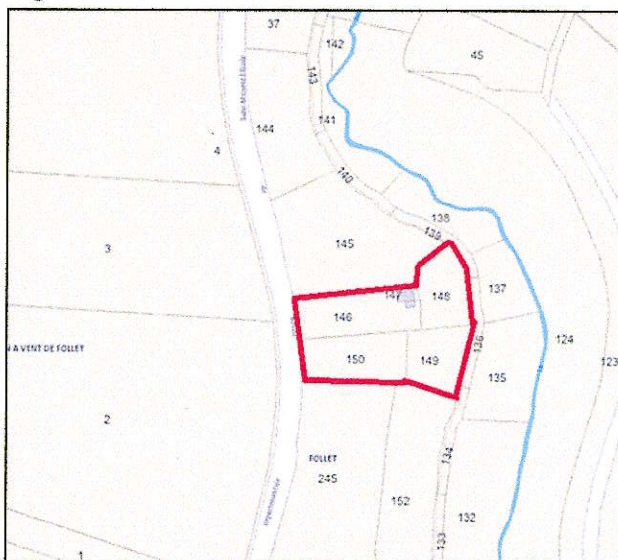
Objet : Dénomination de lieu-dit - Bois du Quart

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base d'Adresses Nationale (BAN).

Afin de permettre la numérotation d'une seule maison, et d'harmoniser la dénomination entre le cadastre, les impôts et le panneau sur place indiquant « Le Bois du Quart »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De nommer un lieu-dit et non de nommer une rue. Ce lieu-dit concerne les parcelles AR 146, 147, 148, 149, 150 et est dénommé « Le Bois du Quart »,
- De charger Madame le Maire d'en informer le riverain,
- De charger Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Méline, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAUX Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVAUD Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Dénomination de voie - Chemin de Pissot

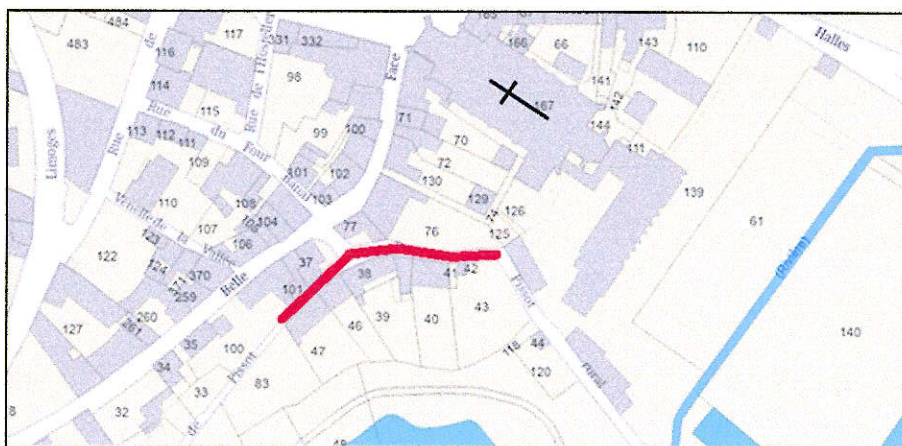
Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base d'Adresses Nationale (BAN).

Un panneau de rue est installé sur place indiquant « chemin de Pissot » mais nous ne retrouvons pas la délibération. Sur le cadastre et aux impôts, cette voie est dénommée « rue de Pissot ».

Afin de permettre la numérotation des 5 maisons et de mettre à jour la base adresses,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De dénommer le chemin matérialisé en rouge sur le plan joint « chemin de Pissot »,
- De charger Madame le Maire d'en informer les riverains,
- De charger Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

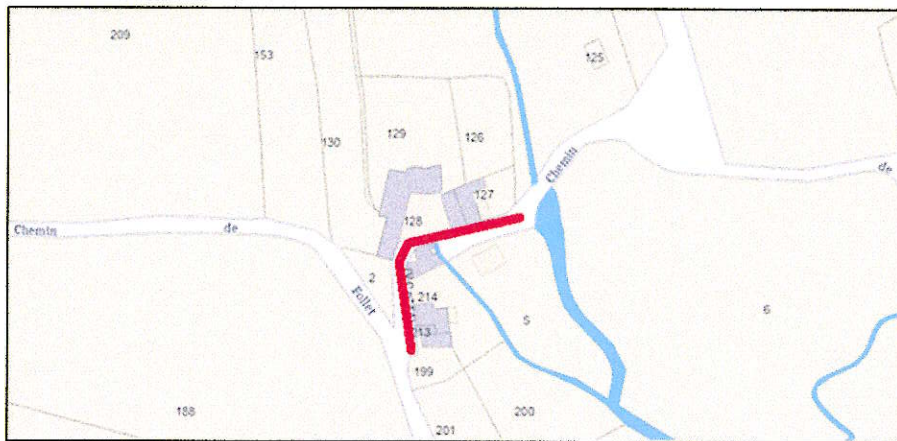
Objet : Dénomination de voie - Follet

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base d'Adresses Nationale (BAN).

Afin de permettre la numérotation des 3 maisons et de mettre à jour la base adresses,

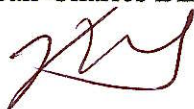
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De dénommer la voie matérialisée en rouge sur le plan joint « rue de Follet »,
- De charger Madame le Maire d'en informer les riverains,
- De charger Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAU Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVault Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

Objet : Dénomination de voie - Garochet

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base d'Adresses Nationale (BAN).

Afin de permettre la numérotation des 9 maisons situées dans les deux rues de ce lieu-dit et de mettre à jour la base adresses,

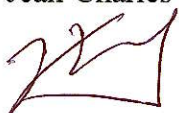
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De dénommer la voie matérialisée en rouge sur le plan joint « route de Saint-Maixent »,
- De dénommer la voie en bleu sur le plan joint « impasse de Garochet »,
- De charger Madame le Maire d'en informer les riverains,
- De charger Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19 /30.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 25

Date de convocation : 24 juin 2026

Présents : COUSIN Sylvie, BRETONNIER Pascal, SPATICO Marlène, BABIKIAN David, BAYA Edwige, GUITTON Nicolas, BEDON Christine, CHAUVINEAU Maryline, TALON Mélina, GRIMALDI Karine, GUERIN Romane, PITAUX Dominique, BERNARD Jean-Charles, DEMILLAC Madenn, RIVAULT Mathieu, OZENNE Agnès, JAUBERT Simon, SKLARCZYK Thomas, FOURNIER Baptiste, LEON-HENRI Aurélie, LETORT Anne-Sophie, BERTHONNEAU Frédéric, CROMER Marie-Thérèse, TURPAULT Caroline, DENIS Pascal,

Absents excusés

SUIRE Rudy a donné pouvoir à SPATICO Marlène,

BRUNET Sylvie a donné pouvoir à BERTHONNEAU Frédéric,

DOLBEAU Alain a donné pouvoir à CROMER Marie-Thérèse

FERRON Virginie a donné pouvoir à TURPAULT Caroline

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Charles

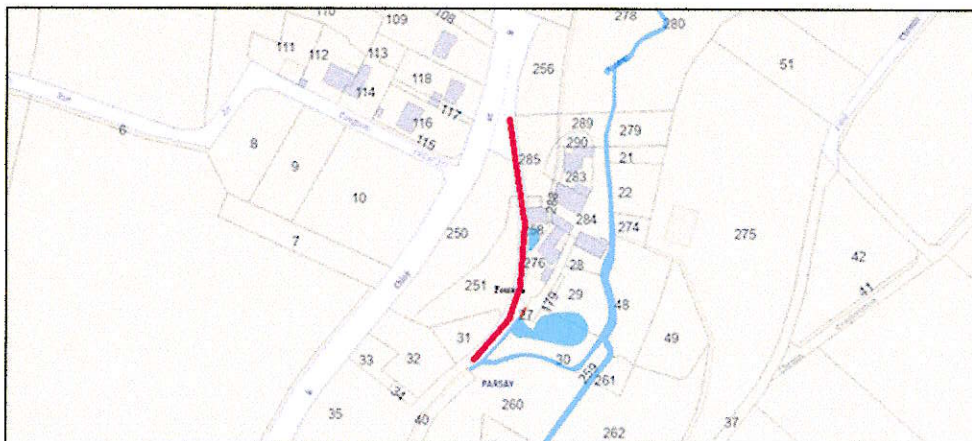
Objet : Dénomination de voie - Parsay

Dans le cadre de la loi 3DS, les communes doivent mettre à jour et publier leurs adresses en créant leur Base d'Adresses Locales (BAL) afin d'alimenter la Base d'Adresses Nationale (BAN).

Afin de permettre la numérotation des 3 maisons et de mettre à jour la base adresses,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- De dénommer la voie matérialisée en rouge sur le plan joint « Impasse de Parsay »,
- De charger Madame le Maire d'en informer les riverains,
- De charger Madame le Maire d'en informer les services impactés par ce changement.



Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles BERNARD



La Maire,
Sylvie COUSIN

